

Matrice AFOM des scenarii de gestion étudiés

a-Lot unique en régie sans personnalité morale (scenario 1)

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence du service public sur l'ensemble du territoire • Maîtrise publique totale du service • Unité de gestion : exploitant unique • Maîtrise de l'évolution des tarifs du service en fonction des objectifs définis par la Communauté • Maintien d'un prix unique sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge de la totalité des risques d'exploitation • Peu de moyens de R&D (effet taille) • Pas de sanctions directes en cas de non atteinte des objectifs • Soumission au code des marchés publics pour les achats • Gestion de deux types de contrat de travail au sein de la même régie • Doublement des Instances Représentatives du Personnel • Pas d'émulations entre plusieurs exploitants • Coût de transition élevé
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la connaissance du service • Coordination de la Communauté en tant qu'Autorité Organisatrice conformément aux grands enjeux du service de l'eau et facilité d'éventuelles évolutions institutionnelles • Garanties sociales plus favorables pour le personnel d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de transfert automatique des contrats de travail : risque de perte de personne clé et de savoir faire • Délai court pour le développement du système d'information • Impact important sur le budget annexe des Eaux avant 2015 • Difficultés de recrutement de personnel qualifié • Risques de démotivation du personnel venant des anciens délégataires dû à un changement de règles de fonctionnement • Impact de la dérégulation du marché de l'électricité en 2015

b- lot unique en délégation de service public (scenario 2)

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence du service public sur l'ensemble du territoire • Large transfert de risques vers le délégataire • Objectifs de garantie de résultats par la mise en oeuvre de systèmes de contrôle et de pénalités • Expertise professionnelle d'un délégataire • Transfert probable des contrats de travail au regard de la convention collective applicable • Traitement comptable défini et sécurisé des opérations de renouvellement patrimonial dans l'hypothèse d'une société dédiée • Maintien d'un prix unique sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès indirect à l'information du service par la Communauté • Contraintes contractuelles : difficultés d'adaptation du contrat aux évolutions du service • Nécessité de la gestion des interfaces dans la répartition des missions • Choix de technologies susceptibles de pénaliser le choix du mode de gestion à l'échéance du contrat • Pas d'émulations entre plusieurs exploitants
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de bénéficier d'innovations technologiques : retour d'expérience du délégataire • Le lot unique amoindrit le risque d'entente 	<ul style="list-style-type: none"> • La taille du service limite le nombre de candidats potentiels • Risque de contentieux liés à la procédure de mise en concurrence

c-Deux lots en mixité territoriale (scenarii 3a et 3b)

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Émulation entre plusieurs exploitants • Expertise professionnelle d'un délégué pour une partie du territoire • Permet la réversibilité permanente de la gestion du service • Transfert d'une partie des risques vers le délégué • Échange de bonnes pratiques entre Régie - entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un prix de l'eau différent entre les 2 rives • Possible différence de qualité et de service à l'utilisateur entre les 2 rives • Coût élevé du fait du doublonnage de fonctions • Création d'interfaces entre les 2 rives au niveau de l'approvisionnement de la rive droite • Différence très forte de taille entre les lots ne permettant pas de comparaison entre la gestion en régie et la gestion externalisée • Gestion de deux types de contrat de travail pour la partie en régie • Doublement des Instances Représentatives du Personnel pour la partie en régie • Gestion budgétaire et fiscale complexe • Soumission au code des marchés publics pour les achats pour la partie en régie • Coordination forte à assurer par l'Autorité Organisatrice
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Crédibilité de la Communauté pour peser sur le délégué (menace du passage en régie) • Capacité accrue pour une affirmation forte de la Communauté en tant qu'Autorité organisatrice conformément aux grands enjeux du service de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • La taille du service limite le nombre de candidats potentiels • Risque de contentieux liés à la procédure de mise en concurrence • Pas de transfert automatique des contrats de travail pour la partie en régie: risque de perte de personne clé et de savoir faire • Délai court pour le développement du système d'information • Difficulté de scinder le personnel des deux rives : risque de conflit entre les futurs exploitants et les salariés

d- Fonction production en régie, fonction distribution en délégation de service public (scenario 4)

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Expertise professionnelle d'un délégataire pour la partie distribution • Transfert d'une partie des risques vers le délégataire • Transfert probable des contrats de travail au regard de la convention collective applicable pour la partie distribution : identification possibles des personnels chez les délégataires sortants • Légitimité de la gestion en régie sur des fonctions proche de la ressource en eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'interfaces complexes entre la régie et le délégataire • Partage complexe des responsabilités pour la distribution située le long des canalisations de transfert • Soumission au code des marchés publics pour les achats pour la partie en régie • Différence très forte de taille entre les lots ne permettant pas de comparaison entre la gestion en régie et la gestion externalisée • Gestion de deux types de contrat de travail pour la partie en régie • Doublement des Instances Représentatives du Personnel pour la partie en régie • Gestion budgétaire et fiscale complexe • Coordination forte à assurer par l'Autorité Organisatrice • Coûts de transition
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Positionner la Communauté comme acteur unique de la politique de préservation de la ressource 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de transfert automatique des contrats de travail pour la partie en régie: risque de perte de personne clé et de savoir faire • Incertitude sur l'environnement concurrentiel pour la partie distribution

**RELEVÉ DES AVIS
COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE
DU 25 octobre 2012**

➤ Présents : 23

Dossier	Avis	Autorité Territoriale 12 voix	CGT 5 voix	FNACT- CFTC 2 voix	FPT- CGC 2 voix	CFDT 1 voix	FO 1 voix	B. DOSIO 0 voix	Totaux
➤ <i>Direction de l'Eau / Direction de l'Évaluation et de la Performance</i> ■ Choix de la modalité de gestion du service public de l'eau potable - Pour avis	Favorable	10							10
	Défavorable	1	5	2	2	1	1		12
	Abstentions								
	Ne prennent pas part au vote	1							1
	Résultat	Le rapport recueille un avis défavorable							

Commission Consultative des services publics locaux Séance plénière du 25 octobre 2012

Dossier : La production et la distribution de l'eau potable

Avis de la CCSPL sur le projet de délégation de service public.

En application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CC SPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de délégation de service public pour la production et la distribution de l'eau potable.

Au vu du rapport sur les caractéristiques des prestations et de la présentation faite par le Grand Lyon, la CCSPL se prononce favorablement à 25 voix sur 43 voix exprimées (15 voix défavorables, 3 abstentions).

Cet avis sera communiqué au Conseil communautaire avant de délibérer sur le principe de la délégation de service public.

COMMUNAUTE URBAINE DE LYON
VOTE AU SCRUTIN PUBLIC SUR APPEL NOMINAL

- Conseil de Communauté du 12 novembre 2012

- Dossier n°2012-3379 - Délibération de principe pour le lancement d'une délégation de service public de production et de distribution d'eau potable

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
M.	Abadie Pierre		X		
Mme	Ait-Maten Ladia-Zorah		X		
MM.	Albrand Jacky			X	
	Appell Nicolas		X		
	Ariagno Jeff		X		
	Arrue Jean-François	Gelas Nadine	X		
	Assi Gilles		X		
	Augoyard Marc		X		
Mmes	Bab-Hamed Nawel			X	
	Bailly-Maitre Laurence			X	
MM.	Balme René			X	
	Barge Lucien (absent lors du vote)				
Mme	Bargoin Nicole		X		
MM.	Barral Guy		X		
	Barret Guy		X		
	Barthélémy Christian		X		

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Mmes	Baume Emeline			X	
	Benelkadi Samia		X		
MM.	Bernard Bruno			X	
	Bernard Roland		X		
Mme	Besson Dounia		X		
M.	Blein Yves		X		
Mme	Bocquet Florence		X		
M.	Bolliet Dominique	Flaconnèche Jean-Pierre	X		
Mme	Bonniel-Chalier Pascale			X	
MM.	Bouju Patrick		X		
	Bousson Denis		X		
	Brachet Olivier		X		
	Brillard Thierry	Frih Sandrine	X		
	Bret Jean-Paul		X		
	Broliquier Denis		X		
	Buffet François-Noël		X		
	Buna Gilles		X		
	Calvel Jean-Pierre		X		
Mme	Cardona Corinne		X		
MM.	Chabert Henry	Gignoux Bruno	X		
	Chabrier Loïc		X		
	Charles Bruno				X
	Charrier Maurice		Ne prend pas part au vote	Ne prend pas part au vote	Ne prend pas part au vote

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Mmes	Chevallier Françoise			X	
	Chevassus-Masia Nicole		X		
MM.	Claisse Gérard		X		
	Cochet Philippe		X		
	Colin Jean-Paul		X		
	Collomb Gérard		X		
	Corazzol Guy		X		
	Coste Paul			X	
	Coulon Christian		X		
	Crédoz Pierre		X		
	Crimier Roland		X		
	Da Passano Jean-Luc		X		
	Daclin Jean-Michel		X		
Mme	Dagorne Laure		X		
MM.	Darne Jacky		X		
	Darne Jean-Christophe		X		
	David Guy		X		
Mme	David Martine		X		
MM.	Desbos Eric		X		
	Deschamps Yvon	Dubos Corinne	X		
	Desseigne Jean-Claude		X		
Mmes	Dognin-Sauze Karine		X		
	Domenech Diana Mireille		X		
	Dubos Corinne		X		

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
MM.	Dumas Baptiste		X		
	Ferraro Pierre		X		
	Flacconnèche Jean-Pierre		X		
	Fleury Maurice	Grivel Marc	X		
	Forissier Michel	Petit Gaël	X		
	Fournel Yves		X		
Mme	Frih Sandrine		X		
M.	Galliano Alain		X		
Mme	Gelas Nadine		X		
MM.	Genin Bernard				X
	Gentilini Bruno		X		
	Geourjon Christophe		X		
Mme	Ghemri Djamila			X	
MM.	Gignoux Bruno		X		
	Gillet Bernard		X		
	Giordano Alain		X		
	Gléréan André		X		
	Goux Daniel		X		
	Grivel Marc		X		
Mme	Guillemot Annie	Longueval Jean-Michel	X		
M.	Guimet Hubert		X		
Mme	Hamdiken-Ledesert Samia		X		
MM.	Havard Michel	Dagorne Laure	X		

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Huguet Patrick		X		
	Imbert Yves		X		
	Jacquet Rolland		X		
	Joly Alain			X	
	Julien-Laferrière Hubert		X		
	Justet Bernard		X		
	Kabalo Prosper	Nissanian Movses	X		
	Kimelfeld David		X		
	Lambert René		X		
Mme	Laval Catherine		X		
MM.	Le Bouhart Roland			X	
	Lebuhotel Bruno		X		
	Lelièvre Alain		X		
	Léonard Xavier	Buffet François Noël	X		
Mme	Lépine Dominique		X		
M.	Lévêque Louis		X		
Mme	Levy Fabienne		X		
MM.	Llung Richard		X		
	Longueval Jean-Michel		X		
	Louis Patrick		X		
	Lyonnet Gaston		X		
	Martinez Jean-Luc		X		
	Millet Pierre-Alain			X	
	Morales Richard	Geourjon Christophe	X		

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Muet Pierre-Alain	Lebuhotel Bruno	X		
	Nissanian Movses		X		
	Ollivier Jean-Claude		X		
Mme	Palleja Georgette		X		
M.	Passi Martial		X		
Mmes	Pédrini Michèle		X		
	Perrin-Gilbert Nathalie			X	
	Pesson Alexandrine		X		
M.	Petit Gaël		X		
Mme	Peytavin Yolande		X		
M.	Philip Thierry		X		
MM.	Pili Christophe		X		
	Pillon Gilles		X		
	Plazzi Willy			X	
	Quiniou Christophe	Louis Patrick	X		
	Réale Christian			X	
	Reppelin Michel		X		
Mme	Revel Françoise	Roger-Dalbert Marie-Françoise	X		
MM.	Rivalta Bernard		X		
	Roche Arthur		X		
Mme	Roger-Dalbert Marie-Françoise		X		
MM.	Rousseau Michel	Suchet Gilbert	X		
	Rudigoz Thomas		X		

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Sangalli Michel		X		
	Schuk Jean-Louis		X		
	Sécheresse Jean-Yves		X		
	Serres Paul		X		
	Suchet Gilbert		X		
	Terrot Michel		X		
	Thévenot Robert	Vaté Michel	X		
	Thivillier Henri				X
Mme	Tifra Chafia	Llung Richard	X		
MM.	Touleron Alain			X	
	Touraine Jean-Louis		X		
	Turcas François	Huguet Patrick	X		
	Uhrich Yves-Marie (absent)				
Mme	Vallaud-Belkacem Najat	Lambert René	X		
MM.	Vaté Michel		X		
	Vergiat Eric		X		
	Vesco Gilles		X		
Mme	Vessiller Béatrice			X	
MM.	Vial Claude		X		
	Vincent Max		X		
Mme	Vullien Michèle		X		
M.	Vurpas François		X		
Mme	Yérémiann Madeleine		X		

SYNTHESE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
TOTAUX	132	18	3

Nombre de **votants** = **153**

A déduire (abstentions) : 3

Nombre de **suffrages exprimés** = **150**

Majorité ABSOLUE :

76

RESULTAT DU VOTE :

Adopté